

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2021**

PETITES VILLES :
ET MAINTENANT,
LA RELANCE !



La crise sanitaire qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 n'a pas empêché l'APVF de déployer une forte activité pour défendre la spécificité de nos territoires.

Les petites villes, dans cette crise inédite à bien des égards, ont su faire preuve de résilience étant présentes sur tous les fronts, ceux de la prévention et de la vaccination, comme celui du soutien à l'économie locale.

La pandémie a révélé un certain nombre de fragilités, tout particulièrement dans le domaine de la gestion de l'offre de soins. Notre système hypercentralisé a révélé ses limites, ainsi que la gestion purement comptable de notre système sanitaire.

Il faut tirer très rapidement les leçons de tout cela et s'attaquer résolument, ainsi que le demande l'APVF depuis près de 20 ans, à la lutte contre la désertification médicale.

Partout, votre association a porté avec conviction le message suivant : faire davantage confiance aux Maires et aux élus locaux.

Dès 2017, nous affirmions que le temps des collectivités territoriales à taille humaine était arrivé et que nous vivions à l'heure de la post-métropolisation.

Au moment où les faits semblent nous donner raison et où nous assistons à un retour en grâce des petites villes, l'APVF continue de se battre pour que leur soient donnés les moyens nécessaires à leur missions.

Ce rapport d'activité se veut le reflet modeste de notre action résolue au service de nos collectivités.

Merci aux 180 Maires de métropole et d'outre-mer qui nous ont rejoint en 2021 et à tous ceux qui nous renouvellent leur confiance, ainsi qu'à nos partenaires toujours fidèles. Tous, peuvent compter sur l'APVF.



Christophe Bouillon

Maire de Barentin

Ancien député de Seine-Maritime

Président de l'APVF

**« Dès 2017, nous affirmions
que le temps des
collectivités à taille
humaine était arrivé »**



Notre cœur de métier : la défense des petites villes

Depuis plus de 30 ans, l'APVF mène un lobbying actif au service des intérêts des petites villes.

L'APVF est un interlocuteur écouté et considéré des pouvoirs publics, notamment du Gouvernement, du Parlement, et des grands corps de l'Etat, avec lesquels elle nourrit un dialogue exigeant et constructif sur tout sujet impactant la gestion publique locale.

L'APVF est représentée et participe activement à toutes les instances-clés du monde local (Comité des finances locales, Conseil national d'évaluation des normes, Conférence Nationale des Territoires, Coordination des employeurs territoriaux...)

Sur le plan législatif, l'APVF s'appuie sur un réseau de parlementaires pour défendre les petites villes et porter des amendements élaborés en lien avec ses adhérents.

L'APVF est l'association de tous les élus des petites villes de France : chacun y a sa place et toutes les sensibilités politiques républicaines y sont représentées.

Pour créer du lien entre adhérents, l'APVF organise des rencontres territoriales régulières d'élus de petites villes et des formations en région pour partager solutions et bonnes pratiques sur les enjeux du mandat municipal.

Un réseau pluraliste, actif et convivial

L'APVF organise chaque année les Assises des petites villes qui réunissent plusieurs centaines d'élus qui échangent entre eux, et interpellent les ministres présents sur les défis qu'ils rencontrent et leur présentent leurs propositions.

Les rencontres territoriales des maires de petites villes, également organisées tout au long de l'année par l'APVF, permettent aux élus locaux de tisser des liens et d'échanger sur leurs problématiques communes.

Fournir une information claire sur les enjeux qui comptent

L'APVF diffuse également des publications périodiques (newsletter hebdomadaire, magazine bimestriel) afin d'éclairer les élus et leurs équipes sur l'actualité qui les concerne. Les adhérents bénéficient ainsi d'une couverture régulière de l'actualité des petites villes.

Une expertise à votre service

L'APVF rédige des notes techniques précises et des recueils de bonnes pratiques qu'elle met à disposition de ses adhérents *via* un espace de documentation sur son site internet : www.apvf.asso.fr.

L'APVF, c'est aussi une équipe pluridisciplinaire de 6 collaborateurs spécialisés pour assister les élus et leurs services.

Pour accompagner la montée en compétence de ses adhérents, l'APVF organise aussi des journées d'études en fonction de l'actualité législative ainsi que des webinaires.

Porter la voix des petites villes

L'APVF valorise les petites villes sur le plan médiatique à travers l'organisation de conférences de presse, la mise en relation avec des journalistes, et des prises de position publiques largement relayées dans les médias nationaux et régionaux.

les chiffres clés de 2021

1 200

communes
adhérentes
en métropole et en outre-
mer

1,3M€

de budget
annuel

31

partenaires
institutionnels

180

nouvelles
adhésions

500

élus présents
aux Assises

15

webinaires et
formations

110

rencontres
ministérielles et
parlementaires

45

communiqués
de presse



Une situation financière toujours satisfaisante

L'année 2021 s'est soldée par un résultat financier très satisfaisant pour l'APVF puisque l'excédent constaté dans les comptes annuels s'élève à 91.000€.

Le montant des produits est de 1.336.581€ dont 683.000€ en cotisations des collectivités adhérentes et 462.000€ en partenariats institutionnels.

Le montant des charges est de 1.242.581€ dont 453.000€ au titre des achats et charges externes et 480.000€ en salaires et rémunérations.

les avancées obtenues

Programme « **Petites villes de demain** » : l'accélération

Le programme Petites villes de demain est entré cette année dans sa phase tant attendue de mise en œuvre. Les chefs de projet ont été recrutés et les conventions ont été signées. Les programmes thématiques ont également commencé à se déployer et le club PVD monte en puissance. Après une phase de préparation, c'est désormais le temps de l'action.

Prolongation et extension des **dispositifs de soutien** face à la crise sanitaire

L'APVF est l'une des premières associations à avoir demandé une dotation « Covid » pour compenser les pertes de recettes subies par les collectivités, mais aussi une partie des dépenses engagées pour la protection de la population. Elle a obtenu la prolongation de la « clause de sauvegarde » et la mise en place d'un dispositif de compensation des pertes de recettes tarifaires et de l'épargne brute des régions.

Prolongation de la **loi SRU** et meilleure prise en compte des contraintes locales

L'APVF alerte depuis longtemps les pouvoirs publics sur les difficultés objectives rencontrées par certains Maires de petites villes pour atteindre leurs objectifs de construction de logements sociaux. Dans le cadre de l'examen de la loi 3DS, elle a obtenu la suppression de l'échéance de 2025 pour le rattrapage SRU et la possibilité d'adapter le rythme de rattrapage en fonction des contraintes locales (*via* les contrats de mixité sociale).

Compensation intégrale des **exonérations** de foncier bâti pour la construction de logements sociaux

La loi de finances pour 2022 a introduit une compensation intégrale des pertes de ressources fiscales dues à l'exonération longue durée de foncier bâti pour la construction de logement sociaux. Bien que cette mesure ne porte que sur le produit de TFPB des logements sociaux agréés après le 1er janvier 2021, elle demeure salubre pour les budgets locaux et pour la relance de la construction de logements sociaux.

Le Manifeste des petites villes de France

Fruit d'un travail de concertation, Le Manifeste des petites villes affirme l'ambition que portent les petites villes et a été adressé aux candidats à l'élection présidentielle. Ainsi, le quinquennat qui s'achève a été celui de la prise de conscience du nécessaire dépassement du tout-métropole.

Le mouvement des Gilets Jaunes et la pandémie de Covid-19 ont confirmé une tendance de fond : le besoin de proximité exprimé avec force par nos concitoyens.

Ce manifeste reprend ces différentes préoccupations et s'organise ainsi autour de quatre grands axes :

- 1) Vivre mieux dans les petites villes
- 2) Confirmer l'attractivité économique des petites villes,
- 3) Réussir la transition écologique par et pour les petites villes
- 4) Des moyens au service des petites villes.





Christophe BOUILLON

Président

Maire de Barentin (76)

Ancien député



Loïc HERVÉ

Président délégué

Sénateur de Haute-Savoie (74)



Antoine HOMÉ

1^{er} Vice-Président

Maire de Wittenheim (68)



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Secrétaire générale

Maire de Nogent-sur-Seine (10)

Présidents d'honneur :

Martin **MALVY**

Ancien ministre

Olivier **DUSSOPT**

Ministre délégué

Pierre **JARLIER**

Maire honoraire de Saint-Flour (15), ancien Sénateur

Nathalie NIESON

Vice-présidente trésorière

Maire de Bourg-de-Péage (26)

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Vice-présidente

Maire de Mitry-Mory (77)

Romain COLAS

Vice-président

Maire de Boussy-Saint-Antoine (91)

Anne GALLO

Vice-présidente

Maire de Saint-Avé (56)

Harold HUWART

Vice-président

Maire de Nogent-le-Rotrou (28)

Philippe LAURENT

Vice-président

Maire de Sceaux (92)

Pierre-Alain ROIRON

Vice-président

Maire de Langeais (37)

Igor SEMO

Vice-président

Maire de Saint-Maurice (94)

Nicolas SORET

Vice-président

Maire de Joigny (89)

Xavier NICOLAS

Trésorier adjoint

Maire de Senonches (28)

Francisque VIGOUROUX

Secrétaire général adjoint

Maire d'Igny (91)

Membres du Bureau : **Pierre ASCHIERI** (Mouans-Sartoux - 06), **Christine BOST**

(Eysines - 33), **Jean-Pierre BOUQUET** (Vitry-le-François - 51), **Christophe**

CHAILLOU (Saint-Jean-de-la-Ruelle - 45), **Fanny CHAPPE** (Paimpol - 22), **Vincent**

CHAUVET (Autun - 71), **Hervé CHERUBINI** (Saint-Rémy-de-Provence - 13), **Luc**

CLEMENTE (Schoelcher - 972), **Bastien CORITON** (Rives-en-Seine - 76), **Daniel**

CORNALBA (L'Etang-la-Ville, 78), **Benjamin DUMORTIER** (Cysoing - 59), **Sébastien**

EUGENE (Château-Thierry - 02), **Éric HOULLEY** (Lure - 70), **Nicolas JANDER**

(Altkirch - 68), **Pierre JOUVET** (Saint-Vallier - 26), **André LAIGNEL** (Issoudun - 36),

Sylvain LAVAL (Saint-Martin-le-Vinoux - 38), **Christophe LUBAC** (Ramonville Saint-

Agne - 31), **Hervé MARITON** (Crest - 26), **Vincent MORETTE** (Montlouis-sur-Loire -

37), **Jean-Michel MORER** (Trilport - 77), **Frédéric MORTIER** (Longue Jumelles - 49),

Simon PLENET (Annonay - 07), **Laurence PORTE** (Montbard - 21), **Camille**

POUPONNEAU (Pibrac - 31), **Hervé PRONONCE** (Cendre - 63), **Stéphan**

ROSSIGNOL (la Grande Motte - 34), **Christophe ROUILLON** (Coulaines - 72),

Frédéric SAUSSET (Tournon-sur-Rhône - 07), **Wilfried SCHWARTZ** (La Riche - 37),

Antoine VERMOREL-MARQUES (Renaiss - 42), **Anthony ZILIO** (Bollène - 84)

Collège des parlementaires : **Thierry COZIC** (Sénateur de la Sarthe), **Jean**

HINGRAY (Sénateur des Vosges), **Fabien LAINÉ** (Député des Landes), **Didier**

MARIE (Sénateur de la Seine-Maritime), **Rémy REBEYROTTE** (Député de Saône-et

Loire), **Fabien GENET** (Sénateur de Saône-et-Loire)

l'équipe interne

André Robert

Délégué général
arobert@apvf.asso.fr

Nathalie Picard

Assistante de direction
npicard@apvf.asso.fr

Sacha Bentolila

Conseiller Parlement,
Revitalisation, Développement
durable et Mobilités
sbentolila@apvf.asso.fr

Elias Maaouia

Conseiller Economie et relance,
Europe, Numérique, Sécurité,
Education, Politique de la ville
emaaouia@apvf.asso.fr

Emma Chenillat

Docteure en droit public
Conseillère Finances locales,
Fonction publique et Logement
echenillat@apvf.asso.fr

Gustave Richard

Conseiller Communication
institutionnelle, Santé, et Culture
grichard@apvf.asso.fr

Des Assises dignes de Cenon !



Cinq-cents élus de petites villes étaient réunis à Cenon, les 9 et 10 septembre 2021, à l'occasion des XXIII^e Assises organisées par l'APVF sur le thème : « Relance, Résilience, Responsabilités : les petites villes, territoires d'avenir et de cohésion ».

L'APVF a proposé au Premier ministre, Jean Castex, l'élaboration d'un nouveau pacte de confiance, dit « pacte de Cenon », qui a donné lieu à une publication en octobre 2021. Ce Pacte est fondé sur la garantie des

ressources des collectivités territoriales dans un cadre pluriannuel, sur toute la durée de la prochaine législature, un plus libre emploi des dotations pour l'investissement, dans le cadre de la libre administration des collectivités territoriales, et enfin, un renouveau de la contractualisation sur les grands enjeux des politiques d'avenir, qui engage l'Etat et les collectivités territoriales sur un pied d'égalité.

Rencontres territoriales de l'APVF : les retrouvailles

L'APVF a repris les rencontres territoriales avec les élus de petites villes lors de l'année. Ce format permet aux adhérents de l'association de se retrouver et d'échanger autour d'enjeux communs comme par exemple, le programme Petites Villes de demain à Cysoing, dans le Nord, en décembre 2021

Ces différentes rencontres territoriales dans les communes constituent également un excellent moyen de mieux faire connaître l'APVF aux communes non-adhérentes, évidemment les bienvenues lors de ces rendez-vous privilégiés.

La dynamique, que l'APVF a enclenchée, se poursuit encore avec l'organisation début 2022 d'une rencontre des petites villes de Normandie à Barentin et l'organisation de plusieurs autres rencontres en visioconférence.



Et maintenant, la relance solidaire !

Santé, Logement, Numérique, Sécurité

Relance dynamique oui, mais relance sans oublier personne ! Que ce soit pour favoriser l'accès aux soins, une politique du logement à la hauteur des enjeux sociaux et écologiques, un déploiement numérique qui ne laisse personne au bord de la route, ou une sécurité de proximité, l'APVF s'est mobilisée.

Santé : en première ligne pour répondre à l'urgence

A lors que la crise sanitaire a continué tout au long de l'année 2021, l'APVF est restée mobilisée pour faire entendre la voix des petites villes.

L'APVF a ainsi participé à des réunions très régulières, à fréquence hebdomadaire au plus fort de la pandémie, avec le cabinet du ministre de la Santé. Elle a défendu la mise en place d'une **approche territorialisée de la stratégie vaccinale** et a plaidé auprès des pouvoirs publics pour des modalités de compensations financières plus adaptées pour les communes en première ligne face à la crise notamment pour la gestion des centres de vaccination.

La réponse nécessaire face à la pandémie ne doit cependant pas occulter les enjeux de plus long terme qui persistent. La **question de l'accès aux soins** est centrale et la croissance des inégalités entre les territoires ne cesse de se poursuivre.

Ainsi, l'APVF a adressé en juillet 2021 un courrier au ministre de la Santé pour l'alerter sur la situation concernant les services d'urgences dans les petites villes où les habitants étaient appelés à ne plus se présenter au cœur de l'été faute de personnels présents.

En outre, l'APVF a été auditionnée en novembre 2021 par le député Sébastien Jumel dans le cadre de sa proposition de loi de lutte contre les déserts médicaux.

Plusieurs propositions fortes ont été formulées à travers le Manifeste des petites villes de France parmi lesquelles la mise en place temporaire d'un conventionnement sélectif pour réguler l'installation des médecins libéraux, mais aussi des propositions pour mieux prendre en compte le vieillissement de la population, un enjeu clé au regard de la transition démographique en cours.

Logement : vers une densité heureuse

La problématique du logement dans la France périphérique est d'ampleur. Entre la vacance prégnante dans les petites

villes, la dégradation et la paupérisation de leurs centres-anciens, les besoins en rénovation pour favoriser la mixité sociale et l'étalement urbain qui pose la question de la mobilité et de l'artificialisation des sols, le logement constitue bien une **réponse aux fractures territoriales et sociales qui se creusent**. De nombreuses auditions au Parlement ont permis à l'APVF d'alerter les parlementaires sur ces points.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi 3DS, l'APVF a défendu des amendements pour assouplir le cadre de la loi SRU et mieux prendre en considération les difficultés objectives éprouvées par les élus locaux dans l'atteinte des objectifs de construction de logements sociaux. Ces demandes ont été en partie prises en compte avec la mise en place des contrats de mixité.



Audition de Sébastien Eugène, Maire de Château-Thierry, sur le volet « logement » et la loi 3DS, Assemblée nationale, octobre 2021.

Résorber la fracture numérique

L'APVF est désormais, parmi les associations d'élus, un acteur reconnu pour son expertise en matière de numérique.

Elle a été l'une des contributrices majeures de la « Belle alliance pour le numérique ». Ce document, porté par l'ensemble des associations d'élus vise à permettre une transformation numérique et responsable dans les territoires.

On y retrouve certaines des préoccupations majeures de l'APVF, au premier titre desquelles la question de l'inclusion numérique. L'APVF demande ainsi tout à la fois que personne ne soit laissé au bord du chemin numérique et que l'ensemble du territoire dispose d'une connexion Internet haut débit. Pour défendre ces positions, l'APVF participe au Comité de Pilotage Numérique qui traite principalement des questions d'infrastructure (THD, New Deal Mobile, fibre) qui s'est tenu le 16 décembre 2021.

En outre, l'APVF œuvre à assurer un accès de qualité à tous aux **services publics dématérialisés**. C'est dans cette perspective que l'APVF prend part aux différents groupes de travail menés par le programme gouvernemental Transformation numérique du territoire.

Enfin, l'APVF monte en puissance sur les questions de lutte contre la **cybercriminalité** dans les petites villes. Ces communes sont en effet les plus frappées par les attaques de type cyber. L'APVF participe par conséquent à la transmission de bonnes pratiques dans les territoires. L'association est ainsi partenaire du Tour de France Cyber.

Donner une place à la police municipale dans le continuum de sécurité

L'APVF se aussi positionne plus globalement sur les questions de sécurité, avec la problématique centrale du rôle exercé par les polices municipales.

L'APVF a ainsi participé au Beauvau de la sécurité, sans qu'il ne soit réellement fait mention des collectivités. Un signal positif, correspondant aux demandes des petites villes, est cependant l'annonce du renforcement de la présence d'agents de police et de gendarmerie dans les rues. L'APVF demeure cependant vigilante quant à la réalisation de cette promesse.

La commission sécurité de l'APVF travaille pour sa part à l'élaboration d'une doctrine pour définir le **rôle spécifique des polices municipales dans le continuum de sécurité**.



Participation de Jean-Michel Morer, Maire de Trilport et référent numérique de l'APVF, le 22 novembre 2021 au Comité politique du programme « Transformation numérique des territoires » en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, et Amélie de Montchalin, ministre de la Fonction publique

Et maintenant, la relance positive !

Education, Culture, Europe

Investir dans notre jeunesse, soutenir le secteur culturel, et accentuer la coopération au niveau européen : voilà plusieurs des combats portés avec vigueur par l'APVF pendant l'année 2021.

Education : repenser l'école au-delà des murs

L'éducation est une question fondamentale pour les petites villes. En moyenne 20% du budget est consacré à la jeunesse. Toutefois, on fait souvent des communes les simples « gardiennes des murs » des écoles. L'APVF a cherché à dépasser cette vision.

Cela est passé tout d'abord par l'accompagnement approfondi des communes tout au long de la crise sanitaire. L'APVF a participé à l'ensemble des réunions hebdomadaires avec le cabinet du ministre de l'Education. Elle a pu y faire part des **remontées de terrain** et des éventuelles incohérences des **multiples protocoles mis en place**.

Ensuite, l'APVF a participé à la concertation concernant le cœur de métier des communes en matière d'éducation : le **bâti scolaire**. L'APVF a rédigé une proposition singulière en refusant la mise en place d'un canevas trop homogène au niveau national, qui ne prendrait pas en compte les spécificités locales. La contribution de l'APVF s'articule autour de de bonnes pratiques pour mettre le bâti et le mobilier scolaire au service de la pédagogie

tout en conservant suffisamment de souplesse pour s'adapter aux spécificités locales.

Enfin, d'un point de vue plus prospectif, l'APVF a continué à participer aux réflexions, en lien avec le ministère de l'Education nationale autour de la **place du numérique dans l'éducation**.

Bâtir l'école

Contribution de l'Association
des Petites Villes de France

Quels enjeux partagés pour l'école du XXI^e siècle ?

Culture : partout et pour tous

L'APVF affirme avec force l'idée que la culture ne doit pas être considérée comme une simple variable d'ajustement des politiques publiques.

Dans nos petites villes, l'enjeu de l'accès à une offre culturelle de qualité se fait sentir.

C'est pourquoi l'APVF est représentée et défend les intérêts des petites villes au sein du **Conseil national des territoires pour la culture (CNCT)**, instance nationale de dialogue entre les associations d'élus et la ministre de la Culture. L'APVF a dans ce cadre cosigné en décembre 2021 le plan d'action égalité dans la culture ainsi que la charte de développement durable dans les festivals.

En outre, l'APVF accompagne, depuis la fin d'année 2021, le déploiement dans les régions des Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), instance de dialogue entre les élus locaux et les services de l'Etat.

Face aux effets de la crise sanitaire, une **enquête** a été réalisée en mars 2021 pour évaluer les conséquences de la crise **sur les budgets culturels** et évaluer les priorités des petites villes en terme de culture.

Ainsi, l'APVF a rencontré en avril 2021 la ministre de la Culture pour demander la réouverture progressive des lieux culturels dans les petites villes.

Europe : relancer la coopération entre les petites villes européennes

Au moment où ces lignes sont écrites, la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine est toujours en cours montrant plus que jamais l'importance de la solidarité européenne

L'APVF a participé à la préparation de la **présidence française de l'Union européenne**, via des réunions avec le cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires européennes. Elle s'est félicitée du maintien du niveau des fonds de cohésion pour la période 2021-2027, tout en appelant à un ciblage plus fin de ces dispositifs.

L'APVF relaie l'ensemble de ces positions au comité européen des régions où siègent certains maires membres de l'association.

Enfin, l'APVF a œuvré pour la relance de la coopération entre petites villes européennes, avec une visite à Budapest les 4 et 5 novembre 2021, en Hongrie dans le cadre de la **Confédération des Petites Villes de l'Union Européenne (CTME)**.

Il a été convenu que l'association hongroise des collectivités rejoindrait la CTME.

La confédération européenne des petites villes dont l'APVF est l'un des membres fondateurs rassemble les associations représentatives des petites villes de 5 pays européens et travaille au partage de bonnes pratiques.



Réunion de la Confédération des Petites Villes de l'Union européenne
4 novembre 2021, Institut Français de Budapest

Et maintenant, la relance économique !

L'année 2021 a été marquée par la reprise progressive de l'activité économique au sortir de la crise sanitaire. Tandis que les communes avaient déjà largement participé à la résilience des tissus économiques locaux au plus fort de la crise, leur action apparaît tout aussi décisive pour assurer une relance économique pérenne. C'est la raison pour laquelle l'APVF a appelé tout au long de l'année à une territorialisation plus importante des dispositifs de relance, alors que les perspectives pour 2022 paraissent déjà plus sombres.

Les espoirs d'une relance économique

L'APVF a tout d'abord souhaité que les leçons de la gestion de la crise sanitaire soient tirées même dans le domaine économique pour les collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle, lors de l'examen de la loi 3DS, l'APVF a appelé à étendre les compétences communales en permettant aux maires d'octroyer en période de crise des aides aux entreprises en difficulté. L'action des maires a en effet été limitée par l'incapacité à pouvoir **intervenir directement en soutien** de leur **tissu économique local** durant la crise. Si cette proposition n'a pas été retenue dans le texte de loi final, l'APVF continue au cours de l'année 2022 à porter cette proposition.

Concernant plus précisément les différentes mesures présentées comme le « **plan de relance** », qui inclut les 100 milliards d'euros d'investissement de l'Etat ainsi que le programme France 2030, l'APVF a appelé avec constance, au travers de nombreux communiqués et tribunes à la **nécessaire territorialisation** de ce plan. Les collectivités locales, premier investisseur public, devraient

disposer d'une plus grande latitude pour orienter les investissements publics, au plus près des réalités de terrain. En un mot, l'APVF appelle à remettre au centre l'idée d'aménagement du territoire.

Repenser la stratégie de développement territorial en s'appuyant sur les CRTE

L'APVF a partagé cette vision de l'aménagement territorial auprès de l'ANCT, au travers de nombreux échanges, autour du nouveau dispositif que constituent les CRTE. L'APVF a eu pour ligne de promouvoir le dispositif, évolutif, tout en soulignant la nécessité qu'il s'inscrive dans une stratégie globale de développement territorial.

Relancer le commerce de proximité

D'un point de vue plus thématique, un axe important de la relance économique dans les petites villes passe par un appui au commerce de proximité. L'APVF a ainsi été auditionnée à l'Assemblée

nationale pour partager son expertise, synthétisée dans un **livret transmis aux petites villes**.

L'APVF ne néglige pas non plus le numérique, avec l'organisation de trois webinaires sur le e-commerce.

PETITES VILLES
ET PLATEFORMES LOCALES
DE E-COMMERCE :
DES CLÉS POUR RÉUSSIR



Réindustrialiser

L'autre atout majeur des petites villes réside dans leur potentiel industriel. **70% des emplois du secteur secondaire** sont en effet concentrés dans des communes de moins de 20 000 habitants.

L'APVF a ainsi proposé à la ministre de l'Industrie l'inclusion d'un volet industriel au

programme Petites Villes de Demain, proposition jugée tout à fait réalisable à brève échéance par la ministre de l'Industrie lors d'un échange le 9 novembre 2021.

Par ailleurs, l'APVF a participé à l'obtention d'un fonds friche, tant la question de la seconde vie des friches industrielles et commerciales est cruciale pour la gestion du foncier des petites villes.

Les bouchées doubles sur la formation

Enfin, l'APVF souligne de plus en plus auprès de ses interlocuteurs publics la nécessité de développer la formation dans les petites villes.

Focus sur le programme Petites Villes de Demain

L'APVF est partenaire national du programme Petites Villes de Demain. Après avoir réussi à obtenir la création de ce programme en 2020, les efforts de l'APVF s'articulent autour de trois axes.

- * **Un relai au service des petites villes** : l'APVF est un point de contact crucial entre les communes lauréates et la direction du programme via l'organisation de rencontres entre les petites villes et l'ANCT. A titre d'exemple, l'APVF a organisé une rencontre entre Juliette Auricoste, directrice du programme, et les Petites Villes de Demain (PVD) d'Outre-mer. Un échange a par ailleurs eu lieu entre l'ANCT et la commission de revitalisation de l'APVF pour alerter sur les points de blocage et notamment sur la question des chefs de projet et de la relation avec les préfets.
- * **Un acteur clé du club** : l'APVF fait vivre le club des PVD en favorisant le partage de bonnes pratiques entre les élus via : l'organisation de webinaires sur le e-commerce qui ont réuni plusieurs centaines d'élus, des rencontres régulières entre élus du programme en visioconférence ou en présentiel comme le 7 décembre dernier à Cysoing (Nord). Des élus de l'APVF sont aussi intervenus à plusieurs webinaires de l'ANCT sur divers sujets comme la santé, le patrimoine ou encore le commerce.
- * **Une force de proposition entendue et écoutée** : l'APVF sait se montrer force de proposition, en présentant un premier bilan du programme fondé sur les premiers retours de terrain. Outre des échanges réguliers avec les élus locaux, l'APVF a mené une grande enquête sur le programme un an après son lancement. Deux grands enjeux se dégagent de l'étude : le renforcement du volet financement et la plus forte territorialisation du programme. Elle a également été partenaire du 1er Baromètre IPSOS qui analyse le regard des Français sur les petites villes et notamment les PVD.

L'APVF continue de veiller à l'amélioration continue du programme en proposant des axes d'inflexion et en militant notamment pour le renforcement du volet « soutien à l'investissement » mais également en plaidant pour la pérennisation du programme. Le Premier ministre a fait de premières annonces en ce sens aux assises de l'APVF, avec l'augmentation de la DSIL ciblée sur le programme.

Et maintenant, la relance écologique !

La crise sanitaire a mis en lumière les limites de notre modèle économique qui détériore un peu plus chaque jour notre écosystème et nos territoires. Le GIEC l'a répété à plusieurs reprises. : il est encore temps d'agir, mais il sera bientôt trop tard. Tout au long de l'année 2021, l'APVF s'est efforcée de défendre un modèle de développement plus durable et plus local. Au Parlement, auprès des Ministères ou encore de la presse, elle n'a cessé de porter une écologie par et pour les territoires. Les réponses aux défis environnementaux sont et seront mises en œuvre dans les petites villes. Même si certaines avancées ont été obtenues, le combat est encore long.

Accompagner face aux enjeux de l'énergie : explosion des prix, rénovation énergétique, projets locaux

Dès novembre dernier, l'APVF a alerté sur l'**explosion des prix de l'énergie** qui vient toucher directement les communes. L'Association continue encore aujourd'hui à se mobiliser dans le but d'obtenir des mesures d'accompagnement comme la mise en place d'une dotation « énergie » exceptionnelle ou le renforcement des mesures de soutien essentielles à la rénovation énergétique du bâti public. Plus de 200 Maires de petites villes ont signé une tribune pour défendre ces nécessaires mesures d'urgence. Même si les élus ont pu échanger avec le ministre des Collectivités à ce sujet, elles sont encore dans l'attente de réponses concrètes. Cette explosion des prix de l'énergie doit inciter à accélérer la **rénovation énergétique** des bâtiments et le développement des **projets locaux d'énergies**

renouvelables, comme le réclame l'APVF depuis plusieurs années. Les retards sont encore importants dans ces domaines.

C'est ce que s'est efforcée de rappeler l'APVF à l'occasion d'un webinaire mi-octobre sur le financement de la transition écologique qui a réuni plus de 400 élus.



L'APVF continue de se mobiliser pour **obtenir la mise en place d'un guichet** unique pour centraliser les demandes mais aussi pour l'augmentation des financements concernant la rénovation énergétique. Pour accélérer le développement des projets locaux d'énergies renouvelables.

Il faut accompagner plus particulièrement les petites villes. C'est le message qu'a porté Christophe Bouillon au congrès annuel du Syndicat des Energies Renouvelables en octobre dernier. Les freins à lever sont nombreux comme le montre bien l'étude conjointe AFL/APVF sur le financement de la transition écologique dans les petites villes : manque de financements, procédures trop complexes.

A l'occasion du projet de loi climat et résilience et du projet de loi 3DS, l'APVF a été entendue sur certains de ces enjeux. Elle a notamment obtenu la régionalisation des objectifs énergétiques mais aussi une plus grande consultation et association du Maire lors des projets locaux d'énergies renouvelables. Ces attentes continuent à être portées par le Président de l'APVF, Christophe Bouillon, à l'occasion du Forum 0 Carbone de la Tribune et par Pierre Aschieri, Maire de Mouans Sartoux, Président de la commission écologie, lors des 24h du climat en septembre dernier.



Les mobilités durables, grand combat de l'APVF

Les mobilités constituent à la fois un enjeu de décarbonation mais aussi de désenclavement pour les petites villes.

L'APVF a publié plusieurs **livrets** pour accompagner les petites villes dans le développement de ces nouvelles mobilités. Dévoilé en mai dernier, un livret réalisé avec Enedis revient sur les grands enjeux de la mobilité électrique dans les territoires. GRDF et l'APVF ont également co-produit un guide sur la mobilité BioGNV en partant d'initiatives locales.

Dans le cadre des débats sur le projet de loi climat et sur le PLF2022, l'Association a défendu à nouveau la place du train et des petites lignes dans la décarbonation de nos déplacements. Elle va continuer de demander la baisse de la TVA sur le train et les transports collectifs. Les plans de relance du ferroviaire Etat/Régions sont une première avancée, saluée par les petites villes, qui impliquent maintenant des investissements à la hauteur des enjeux.

Partenaire de la démarche 1001 Gares de la SNCF mais aussi

désormais de Keolis et Transdev, l'APVF réfléchit aux enjeux de la **mobilité multimodale** avec les acteurs du secteur. Elle doit être rendue possible dans tous les territoires ce qui n'est pas le cas aujourd'hui comme a pu le rappeler l'Association au ministre des Transports lors d'une rencontre bilatérale.

Et surtout ne pas oublier les enjeux de biodiversité

Les enjeux de biodiversité sont trop souvent relégués au second plan alors qu'ils présentent un caractère tout aussi urgent.

les communes gardent la main sur ces questions. Après une forte mobilisation, l'APVF a obtenu avec le projet de loi 3DS une plus grande flexibilité concernant l'obligation de transfert à l'EPCI de la compétence en matière d'eau et assainissement. L'Association a aussi eu gain de cause avec la grande territorialisation des objectifs de **lutte contre l'artificialisation des sols** et un plus grand soutien des collectivités pour y faire face.

Mais la préservation de notre écosystème passe aussi par la réduction de nos déchets.



Présente au congrès mondial de la nature en septembre dernier, l'APVF a pu défendre le rôle des territoires dans la lutte contre la pollution plastique. Elle est un partenaire actif de la **Charte fleuve sans plastique** portée par Tara Océan et a appelé toutes les petites villes à la signer. Mais les enjeux de l'eau dans les territoires portent aussi sur les questions de qualité et de gestion. Comme l'a rappelé Christophe Bouillon lors d'une conférence à Budapest sur ce sujet mi-novembre, il est essentiel que

L'enquête menée cette année par l'APVF, Citeo et le Groupe SPHERE montre bien que ces différents défis seront relevés dans les territoires à condition qu'ils en aient les moyens. C'est le message principal qui ressort du webinar de l'APVF sur **l'économie circulaire**, qui a réuni près de 400 participants.

Le travail des commissions écologie et mobilité permet à l'APVF de continuer à faire des propositions ambitieuses et entendues par les décideurs.

Et maintenant, les moyens de la relance !

Crise sanitaire, relance, reprise économique et construction du monde d'après. L'année 2021 a été marquée par une conjonction de défis aux temporalités diverses. L'APVF a formulé dans son « Pacte de Cesson », publié en octobre 2021, une série de propositions visant à sécuriser les finances locales et à poser les bases de nouvelles relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, plus confiantes et responsables. Pour tirer les leçons de la crise sanitaire au plan institutionnel, l'APVF a défendu des mesures de souplesse et de renforcement de la gouvernance locale lors de l'examen du projet de loi 3DS.

Compensation des pertes de recettes tarifaires liées à la crise sanitaire

En mai 2020, l'APVF présentait sa contribution au plan de reprise et de relance, avec une proposition visant à créer une dotation Covid pour compenser les pertes de recettes fiscales, domaniales et tarifaires subies par les collectivités territoriales et sécuriser leur capacité à participer à la relance. Une enquête réalisée par l'APVF publiée en avril 2021 a montré que la **résilience budgétaire** a été très **inégal** sur le territoire. A force de courriers et de réunions ministérielles, l'APVF a obtenu gain de cause : d'abord la reconduction de la « clause de sauvegarde » en 2021, puis plus tardivement, un dispositif de compensation des pertes de recettes tarifaires subies au titre de l'exploitation d'un SPA et une dotation de compensation des pertes d'épargne subies par les régions. Ces premiers pas devaient en appeler d'autres, être mieux ciblés sur les communes les plus en difficulté. Les appels réitérés de l'APVF en ce sens sont restés vains, et de nombreuses petites villes s'en trouvent encore fragilisées.



Compensation intégrale des exonérations longue durée de foncier bâti pour les constructions de logements sociaux

Demande historique, l'APVF a obtenu la **compensation intégrale** des exonérations longue durée de foncier bâti pour la construction de logements sociaux. Face à la très faible compensation de l'Etat et la suppression de la taxe d'habitation, les Maires ne sont plus incités à construire alors même que des objectifs ambitieux s'imposent à eux. L'amendement défendu par l'APVF *via* son collège parlementaire a été finalement pris en compte lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2022. Les

exonérations dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les constructions de logements à partir de janvier 2021 seront intégralement compensées.

Une gestion plus déconcentrée des crédits de DSIL ?

Dans le cadre de la relance économique, la capacité des petites villes à capter les crédits d'investissement est un sujet d'inquiétude pour l'APVF. Les enquêtes réalisées en interne ou avec l'appui des partenaires ont montré que les petites villes rencontraient de vraies difficultés à ce niveau. Un courrier de l'APVF, contenant une série de propositions visant à renforcer la transparence de la répartition des crédits de DSIL, été adressé à Jacqueline Gourault, alors ministre de la Cohésion des territoires. Principale requête : que le préfet de département puisse attribuer, en lieu et place du préfet de région, une partie des crédits de DSIL. L'APVF a doublé cette action d'un amendement défendu dans le cadre de l'examen du projet de **loi 3DS, texte silencieux sur les finances locales.**



Journée finances locales de l'APVF en partenariat avec le groupe BPCE, le 21 octobre 2021

La mesure qui a finalement été arrêtée en commission mixte paritaire est assez lacunaire et son effectivité dépendra de la bonne volonté des préfets de région, à déléguer une partie de la gestion de la DSIL aux préfets de département. L'APVF sera attentive à la mise en œuvre concrète de cette nouvelle faculté. L'enjeu est de taille si l'on souhaite que chaque collectivité puisse apporter sa pierre à l'édifice de la relance des territoires.

Pour un ancrage territorial de l'Etat plus affirmé et une gouvernance locale mieux armée

Dans la perspective de la mise en œuvre d'un nouvel acte de décentralisation (annoncé en mai 2019, mis à l'arrêt avec la crise sanitaire, et présenté en conseil des ministres en mai 2021 sous le nom de projet de loi 3DS), l'APVF avait ainsi rédigé une contribution à la fin de l'année 2020. Nombre de propositions ont été affinées à l'aune de la crise afin de tirer tous les enseignements. Si le

« **couple Maire-préfet** » a été incontournable durant la crise, l'organisation hyper centralisée de l'Etat a été source de grands dysfonctionnements et de frein dans la gestion de l'urgence. L'APVF proposait de renforcer le rôle des Maires dans les instances compétentes en matière de santé, telles les ARS et les hôpitaux, mais aussi à la création au sein de l'ANCT de délégués départementaux pour favoriser son ancrage territorial. Elle préconisait aussi de doter de vrais pouvoirs la **conférence des Maires** au sein des intercommunalités, de faire des **CTAP** des « vigies » de la présence des services publics sur les territoires. Mais, seuls des correctifs à la marge ont été

finallement accordés, sans remise à plat de l'Etat territorial dans son ensemble, ni véritable réflexion sur son articulation avec le monde local.

Plus de souplesse et une meilleure prise en compte des spécificités locales

Face aux rigidités mises en lumière par la crise, l'APVF a défendu un certain nombre d'amendements visant à mettre fin à des sources de blocage bien identifiées par le groupe de travail « décentralisation » dans le domaine urbanistique et écologique.

Des avancées ont été obtenues grâce à la loi 3DS, notamment son volet « différenciation » : **l'intercommunalité « à la carte »**, l'élargissement des possibilités de restitution aux communes de la compétence « tourisme », ou encore la l'adaptation aux spécificités locales des objectifs SRU en fonction des spécificités locales. Mais du chemin reste à faire et l'APVF reste entièrement mobilisée.

Entretien entre Christophe Bouillon et Amélie de Montachalin, ministre de la Fonction publique, novembre 2021



Résolution des Assises 2021

Réunis à Cenon, en Gironde, les 9 et 10 septembre 2021, pour les XXIII^e Assises de l'APVF, et après dix huit mois de crise sanitaire au cours desquels ils se sont retrouvés en première ligne, et à six mois des grandes échéances électorales, les maires des petites villes ont souligné avec force la place et le rôle incontournables des petites villes sur l'échiquier territorial et leur volonté que ces-dernières ne soient pas oubliées dans le plan de relance du Gouvernement et dans les textes relatifs à une nouvelle étape de la décentralisation et ceux relatifs à une nouvelle politique de développement territorial.

Après dix-huit mois de crise sanitaire, marquée par ses couvre-feux et ses confinements, les métropoles feraient l'objet d'un désamour. L'heure des collectivités à taille humaine serait donc arrivée. Un indéniable regain d'intérêt et d'attractivité est d'ores-et-déjà visible dans nombre de petites villes. Nous assistons ainsi à une nouvelle forme d'urbanisation et aux limites de ce qu'il est convenu d'appeler la métropolisation. Les nouveaux habitants des petites villes continuent à avoir des besoins importants en matière d'équipements, d'accès aux services publics et d'accès à une vie culturelle diversifiée.

Par conséquent, la pérennité de cette dynamique repose sur un effort d'investissement soutenu et équitable de tous les niveaux de collectivités, mais également de l'Etat et de l'Union Européenne.

Les petites villes, avec leurs 26 millions d'habitants, ont en effet un rôle irremplaçable permettant l'équilibre entre les métropoles et le monde rural. **Le plan de relance doit par conséquent être mis au service du rééquilibrage territorial.**

Ce rééquilibrage ne pourra se faire qu'en prenant en compte les grands défis de demain que sont la transition écologique et numérique, sans oublier le vieillissement de la population. Les petites villes ont par conséquent vocation à être actrices de la résilience des territoires.

Enfin, à l'heure où sévit la défiance et la crise démocratique, comme l'ont démontré encore récemment les dernière élections départementales et régionales, il paraît indispensable d'élaborer un nouveau contrat de confiance entre l'Etat et les collectivités, en donnant de nouveaux pouvoirs aux territoires et à leurs élus. A ce titre, comme ils l'ont pleinement démontré pendant la crise sanitaire, les maires des petites villes sont prêts à prendre toutes leurs responsabilités.

Dans cette optique, à l'issue de leurs XXIII^e Assises, les élus de l'APVF demandent :

- Un plan de relance qui assure une reprise par et pour les territoires ;
- Une politique de résilience qui fasse du Bloc local un des acteurs incontournables des transformations et des transitions de demain ;
- De nouvelles responsabilités locales qui fassent des élus locaux des décideurs pleinement légitimes.

1. LE PLAN DE RELANCE DOIT ASSURER UNE REPRISE ÉCONOMIQUE PAR ET POUR LES TERRITOIRES

La crise sanitaire a sévèrement affecté le tissu économique des petites villes, avec parfois la mise à l'arrêt de pans entiers d'activités qui participent à la vie et à l'attractivité des communes. L'urgence était à l'accompagnement des entreprises et des commerces. A ce titre, les maires des petites villes regrettent fortement que la loi NOTR(e) les ait empêchés d'accorder des aides directes au commerce local, aux artisans, si ce n'est en accordant des aides sociales. La rigidité des lois sur les compétences s'est heurtée, en période de crise, au principe de réalité.

Tout doit cependant être fait pour assurer la reprise économique et un développement équilibré des territoires. Le plan de relance du gouvernement et celui de l'UE doit constituer une opportunité pour accroître l'attractivité des petites villes. Mais en tout état de cause, la reprise ne pourra être réussie qu'à la condition de sécuriser les finances locales.

- **Une priorité : rééquilibrer le développement économique des territoires**

Les profondes disparités de développement territorial n'ont rien d'une fatalité : une politique active de leur résorption peut être menée, comme le démontrent les exemples venus d'Allemagne et d'Italie. Les petites villes peuvent et doivent à cet effet bénéficier de deux dynamiques propres : l'essor de l'économie résidentielle et un effort de réimplantation des unités de production avec une prise en compte des enjeux écologiques. Cela pose la question de l'attractivité et de la relocalisation des activités dans les petites villes.

A ce titre, les petites villes disposent d'atouts indéniables : 70% des emplois industriels se situent dans des villes de moins de 20 000 habitants. Elles sont donc incontournables pour la relocalisation de la production. Pour relever ce défi, l'APVF considère comme nécessaire :

- De mieux accompagner les PME/ETI et de mieux les associer à la stratégie de développement des territoires ;
- D'accroître les compétences en matière de gestion du foncier et de levier fiscal pour aider aux implantations ;
- D'adapter la carte des formations afin de la faire coïncider avec la carte de la production.

Tous ces éléments doivent être conjugués à un soutien global à l'attractivité des petites villes, qui passe par des moyens alloués aux infrastructures et à la présence de services publics notamment dans le domaine de la santé. Le rôle de la culture ne doit par ailleurs pas être négligé comme élément clef de l'attractivité des territoires.

Outre un soutien attendu de l'Etat, les petites villes doivent tirer parti du plan de relance européen notamment dans le domaine de la transition écologique et numérique.

S'agissant du numérique, l'APVF redit la nécessité de s'atteler encore plus rapidement à la résorption de la fracture numérique. L'ensemble des territoires doivent pouvoir bénéficier du très haut débit et de la fibre. Les mesures d'inclusion numérique avancées dans le plan de relance vont ainsi dans le bon sens.

Les mesures prises dans le cadre du plan de relance pour accompagner la reprise économique des territoires sont importantes et intéressantes, notamment avec la DSIL exceptionnelle et la mise en place des CRTE. Mais bien souvent, elles atteignent leur limite dans les petites villes du fait de leur faculté limitée à capter des crédits par manque d'ingénierie ou du fait de dysfonctionnement des dispositifs et l'insuffisante association et implication des maires qui entraînent des retards aux démarrages de projets.

Dans cette optique, l'APVF demande :

- Une réforme des dispositifs de soutien à l'investissement local pour une répartition plus équilibrée et transparente des crédits ;
- Une meilleure association des Maires à l'élaboration des CRTE ;
- Un suivi systématique de l'emploi des crédits pour s'assurer de leur équitable répartition sur l'ensemble des territoires.

- **Une méthode : l'exemple du programme Petites Villes de demain**

L'APVF salue la mise en place du Programme Petites Villes de Demain qu'elle réclamait avec insistance depuis des années. Il s'agit d'un plan transversal et spécifique à chaque territoire. Cette spécificité doit être respectée.

Dans cette optique, l'APVF demande **plus de souplesse** dans la part de l'Etat et notamment des Préfets, dans le copilotage du programme et une prise en compte plus grande de la spécificité des petites villes caractérisées par de lourdes charges de centralité, des problématiques fortes de paupérisation des centres anciens et de vacances commerciales.

L'heure est maintenant à l'action opérationnelle. Pour ce faire, l'APVF préconise un approfondissement du programme qui passe par un soutien à l'investissement plus ambitieux et la mise en place d'une fiscalité au service de la revitalisation des cœurs de ville. Cet approfondissement ne doit cependant pas servir de prétexte à la mise en place de nouveaux appels à projet complexes et chronophages.

- **Une nécessité : sécuriser les finances locales pour réussir le plan de relance**

La crise sanitaire a affecté les finances locales des petites villes. A un degré moindre que d'autres collectivités, elles ont cependant été impactées par les dépenses induites (achats de masques, personnels mis à disposition dans les écoles et les centres de vaccination...) et par la baisse de leurs recettes tarifaires. De ce fait, l'investissement local a durement chuté en 2020. Les mesures prises pour mutualiser l'impact de la crise à la demande notamment de l'APVF (filet de sécurité, compensation de la baisse des recettes tarifaires...), sont appréciables mais risquent de ne pas être suffisantes.

L'APVF demande donc dans la perspective du PLFR 2022 **un renforcement de la péréquation financière** pour corriger les inégalités territoriales. Elle continue de s'inquiéter des conséquences à moyen terme, encore non maîtrisées, de la suppression de la taxe d'habitation, qui n'est rien d'autre que la poursuite depuis 20 ans des atteintes successives portées à l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Enfin, considérant que les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la réussite du plan de relance, il n'est pas complètement illégitime de leur assurer un retour véritable sur investissement. A ce titre, une partie des dotations d'investissement devraient être libres d'emploi, tandis qu'une augmentation de la DGF dès 2022 faciliterait grandement et très clairement les engagements d'investissement des collectivités territoriales.

En tout état de cause, l'APVF manifesterait, si tel était le cas, après les grandes échéances électorales, **sa très forte opposition à toute nouvelle baisse des dotations aux collectivités.**

Elle propose donc au gouvernement un nouveau pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales, dit « pacte de Cenon », s'orientant autour de trois points :

1. La garantie des ressources des collectivités territoriales sur un temps long pour sécuriser les finances locales ;
2. Une plus grande liberté d'emploi des dotations d'investissement aux collectivités territoriales conforme au principe de libre administration des collectivités ;
3. Un renouveau de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les grands enjeux des politiques d'avenir comme la santé, le grand âge, la petite enfance, la sécurité ou encore l'environnement.

2. LE BLOC LOCAL DOIT ÊTRE UN ACTEUR CONSÉQUENT DE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ET PRÉPARER LES TRANSITIONS DE DEMAIN

Au cours de la crise sanitaire, les élus des petites villes ont été porteurs de solidarité et de dynamiques territoriales. Ils peuvent et doivent contribuer à résorber les fractures territoriales notamment dans les domaines de la santé, du logement et contribuer à la transition écologique et à la mise en place d'une économie circulaire.

- **Offre de soins : pour une santé de qualité et de proximité**

La crise sanitaire a cruellement mis en évidence les carences et les limites d'un système de soin hypercentralisé, fondé sur une logique comptable et financière. La désertification médicale est une réalité de plus en plus préoccupante dans nombre de territoires, alors que la fracture vaccinale oppose à nouveau la France des métropoles et celle des territoires périphériques.

Dans cette optique, l'APVF réitère ses principales propositions :

- La création de territoires prioritaires de santé ;
- Une réforme profonde de la gouvernance des ARS ;
- Une implication et une mobilisation réelle des élus locaux dans la gestion hospitalière ;
- La mise en place d'un véritable plan Grand Age et Vieillesse, qui prépare nos collectivités à la nouvelle place que les « seniors » occuperont dans les prochaines années.

- **Logement : accélérer le renouvellement du parc de logements sociaux et améliorer le cadre de vie**

Concernant la politique du logement, l'APVF rappelle tout d'abord son soutien aux objectifs de la loi SRU, une ambition républicaine à défendre et pérenniser, emblématique du vivre-ensemble, même s'il convient de prévoir quelques adaptations pour des situations très particulières liées à l'absence ou au coût du foncier.

Face à la pénurie de logements, il convient de mettre en œuvre une politique beaucoup plus ambitieuse qui s'attaque fortement à l'habitat indigne et qui mobilise les outils fiscaux et financiers pour rendre la réhabilitation plus attractive. A ce titre, l'APVF souhaite que les sommes allouées au titre des fonds friches ne soient pas majoritairement fléchées sur les grandes villes et que l'accent soit mis sur la mixité sociale dans les centres anciens.

Enfin, **il faut encourager financièrement les Maires bâtisseurs** et en tout premier lieu ne pas pénaliser ceux qui construisent du logement social.

- **Transition écologique : mettre les territoires au cours de l'action environnementale**

L'APVF rappelle tout d'abord que les objectifs définis par le GIEC sur la lutte contre le réchauffement climatique ne seront pas atteints, notamment pour notre pays. Elle appelle donc à accélérer la transition écologique en mettant les territoires au cœur de cette politique.

Il est donc essentiel de replacer les collectivités, et notamment le bloc local, au cœur de la transition écologique et de là, donner les moyens humains et financiers de créer, dans le cadre du plan de relance, une industrie verte au service des territoires.

Les politiques de sobriété foncière dans le domaine du logement doivent enfin être fortement encouragées.

3. DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS DOIVENT ÊTRE CONFIÉES AUX ÉLUS LOCAUX POUR EN FAIRE DES DÉCIDEURS PLEINEMENT LÉGITIMES

La crise sanitaire l'a amplement démontré, les Maires ont été en première ligne et ce sont les élus auxquels les citoyens accordent le plus leur confiance. Or la plupart des réformes institutionnelles, depuis un certain nombre d'années, et encore plus la conception des collectivités territoriales qu'entretient la haute administration de l'Etat entretient, témoigne de la persistance d'une certaine forme de défiance à leur égard. L'APVF appelle à la restauration de relations véritablement confiantes entre l'Etat et les collectivités.

- **Décentralisation : accorder plus de souplesse aux maires dans l'exercice de leurs compétences et renforcer la gouvernance locale**

A cet égard, si le texte appelé 3Ds, en cours de navette parlementaire, apporte des ajustements et des simplifications bienvenues, il est encore loin, malgré les apports du Sénat en première lecture, de répondre aux attentes des élus locaux.

Tout en assurant une stabilité institutionnelle, il convient de tirer les leçons de la crise sanitaire en confortant le rôle des élus locaux et en améliorant la collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

Dans cette perspective, l'APVF souhaite avoir l'assurance du gouvernement que le texte de loi 3Ds soit discuté et adopté au Parlement d'ici la fin de l'actuelle législature. Elle demande en outre :

- Un ajustement de la loi NOTR(e) pour doter le bloc local d'une compétence d'aide directe aux entreprises en difficulté en cas de situation économique ou sécuritaire particulière ;
- Une amélioration de la coordination entre élus et services déconcentrés de l'Etat en créant dans chaque département un délégué territorial de l'ANCT ;
- Un renforcement significatif des instances de dialogue et de coordination entre niveaux de collectivités, et notamment des conférences territoriales d'action publique (CTAP) pour faire de cette instance la « vigie » de la présence des services publics sur le territoire.

- **Statut de l'élu : renforcer les garanties accordées aux élus et conforter la démocratie locale**

Enfin, l'APVF demande un approfondissement des mesures contenues dans le texte de loi « Engagement et proximité » qui passe par un renforcement du statut des élus :

- La revalorisation des indemnités des élus des petites villes ne doit pas être un tabou ;
- Il faut sécuriser les sorties de mandat pour favoriser plus largement l'accès aux fonctions électives locales ;
- Et clarifier la loi de responsabilité pénale et réorienter les poursuites vers la personne morale.

A l'issue de ces XXIII^e Assises les élus des petites villes ont une conviction qu'ils entendent partager à tous les niveaux de l'Etat : une large part de l'avenir du pays se joue dans les petites villes. La relance économique, la réindustrialisation du pays, son attractivité, c'est chez nous que cela se passe !

L'APVF entend préciser et développer toutes ces propositions en adressant un Manifeste des Petites Villes à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle en leur demandant de se positionner et de s'engager clairement. Elle vous donne d'ores-et-déjà rendez-vous en septembre 2022 pour nos XXIV^e Assises des Petites Villes

Merci à nos partenaires !



Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Association des Petites Villes de France

42, boulevard Raspail - 75007 Paris

Tél. : 01 45 44 00 83

www.apvf.asso.fr